

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DES ABRETS EN DAUPHINÉ**  
**SÉANCE DU 08 MARS 2021**

Ordre du Jour :

N° Ordre	Sujet
	Approbation du compte rendu de la séance précédente
2021-B-01	Approbation du compte de Gestion 2020
2021-B-02	Vote du Compte Administratif 2020
2021-B-03	Affectation des résultats 2020
2021-B-04	Vote des taux d'imposition 2021
2021-B-05	Vote du budget communal 2021
2021-B-06	Choix de l'architecte pour la rénovation de l'école Tazieff
2021-B-07	Choix de l'architecte pour la rénovation de l'immeuble de la Contessière
2021-B-08	Création de poste pour le recrutement d'un médecin communal
2021-B-09	Création de poste de technicien principal de 2° classe
2021-B-10	Lancement de l'opération Aide au Permis de conduire
2021-B-11	Convention avec le SDIS pour mise à disposition de personnel communal
2021-B-12	Modification de l'opération éclairage public route de la Michalière avec le TE38
2021-B-13	Désignation de deux représentants du conseil municipal au C2D
2021-B-14	Accord de principe pour Garantie d'emprunt pour la rénovation des immeubles du bailly
2021-B-15	Candidature à l'étape Alpes Isère Tour
	Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

**Présents** : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PÉGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Loris SCARPA, Marie-Blanche PERRIN, Loïc CECILLON, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY, Noël LECA.

**Absents excusés** : Sandrine SIBUT.

Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Besma CARON, Frédéric DE GAETANO donne pouvoir à Philippe THIÉBAUT, Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Le compte-rendu de la séance précédente est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de débiter ce conseil municipal par les délibérations relatives aux finances. Il donne la parole de Philippe THIÉBAUT.

L'ordre du jour de ce conseil municipal vous propose une série de 3 votes obligatoires, à savoir :

Le compte de gestion 2020 rédigé par le trésor public, le vote sur le compte administratif rédigé par les services de la commune, et un vote concernant l'affectation des résultats 2020.

Vous avez trouvé avec la convocation les éléments de la présentation et dans les annexes les documents chiffrés.

Il convient de rappeler les conditions du déroulement du budget de l'année 2020. Le vote de ce budget a eu lieu en mars 2020. Il a été présenté par l'équipe municipale en place à cette époque. Le budget de fonctionnement a été approuvé, par contre le détail du budget « investissements », s'il a également été voté, a laissé beaucoup de liberté à l'équipe qui sortirait des urnes :

Le conseil du 2 Mars 2020 avait voté les lignes suivantes :  
-pour la section fonctionnement 5 184 465€ de recettes et 5 109 194€ de dépenses. Donc en suréquilibre de 72 271€  
-pour la section investissements : 3 873 564€ de recettes pour 3 288 564 € déjà engagés et 585000 € de dépenses à affecter

C'était sans compter sur l'épidémie, devenue pandémie de la Covid 19, qui a décalé l'expression démocratique du deuxième tour à fin juin. Durant cette période et grâce à l'adaptation des services de la commune, les affaires courantes ont été assurées et des initiatives ont été prises par l'équipe municipale en place pour venir en aide à la population. Le conseil municipal élu fin juin a été officiellement mis en place début juillet.

**Le 7 septembre 2020** nous avons voté dans le cadre d'une décision modificative du budget, la ventilation des dépenses d'investissements pour un montant de 383500 euros. Nous avons voté la régularisation d'une écriture imposée par le trésorier public de 187 803 euros pris sur la ligne « dépenses imprévues » inscrite au budget fonctionnement du budget primitif. Il en est de même pour l'enregistrement d'une écriture de créances irrécouvrables de 12000 euros et d'une écriture de 3000 de versement à un organisme de formation. Ces deux écritures ont été également affectées à la ligne « dépenses imprévues ».

**Le 10 octobre** dans une décision modificative n°2 vous avez voté un transfert de crédit de 21000 euros pris sur la ligne voirie pour financer les travaux de la façade de l'église de Fitilieu.

**Le 10 octobre 2020 et le 7 décembre 2020**, vous avez voté l'attribution des subventions aux associations abréso-dauphinoises. Les subventions votées entrant bien entendu dans l'enveloppe budgétaire votée en mars 2020. Ces subventions ont été votées à l'initiative de la commission vie associative.

Après ces quelques propos introductifs nous allons reprendre l'ordre du jour.

2021-B-01	Approbation du compte de Gestion 2020
-----------	---------------------------------------

*Celui-ci a été rédigé par la trésorerie des Abrets en Dauphiné au titre de comptable de la commune. Le document que vous trouverez en annexe via interstis reprend la situation patrimoniale de la commune, et l'exécution budgétaire de l'exercice. En page 23 du document on retrouve les chiffres qui vont être présentés dans la présentation de la délibération de ce jour. La section de fonctionnement est excédentaire de 822 964.22€; la section investissements est également excédentaire de 1 148 021.45€.*

*Les chiffres repris dans le compte de gestion reflète l'exécution du budget de l'année civile au sens strict, c'est à dire sans tenir compte des effets reports de l'exercice précédent.*

*Pour arriver au résultat de clôture de 2020 il convient de reprendre pour les sections de fonctionnement et d'investissement les résultats de clôture de l'exercice 2019 comme il est indiqué dans la note de présentation. Le résultat de clôture 2020 en section investissement s'établit à -260 542.25€, le résultat en section fonctionnement s'établit à + 1 350 929.28€.*

*L'ensemble des chiffres du compte de gestion présentés par la trésorerie des Abrets en Dauphiné n'appelle pas de commentaires particuliers et sont cohérents avec les chiffres qui proviennent du service comptable de la mairie.*

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 pour la commune des Abrets en Dauphiné, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures  
Considérant que tout est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**• DÉCLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

2021-B-02	Vote du Compte Administratif 2020
-----------	-----------------------------------

*L'ordre du jour concerne la délibération sur le compte administratif. Cette délibération se fait en l'absence de Monsieur le Maire*

*Le COMPTE ADMINISTRATIF est établi par l'ordonnateur c'est-à-dire par le Maire, via les services comptables de la mairie. Ce compte administratif est le reflet de la gestion de la commune*

*Au niveau de la globalité des chiffres, le compte administratif est comparable au compte de gestion.*

*Ces chiffres sont repris dans la note de présentation de la délibération. Ils n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.*

*Sauf commentaires particuliers de votre part, nous allons procéder au vote.*

Le compte administratif 2020 s'établit comme suit :

xRecettes de fonctionnement : +5 121 135,43€

xDépenses de fonctionnement : -4 298 171,21€

XExcédent de fonctionnement de = 822 964,22€

xRecettes d'investissement : +3 403 009,81€

xDépenses d'investissement : -2 254 988,36€

XExcédent d'investissement de =1 148 021,45€

Compte tenu du résultat de clôture 2019 de 1 936 528,76€ €, de l'affectation du résultat de 1 408 563,70€ et des résultats des deux sections pour l'exercice 2020, 1 148 021,45 en investissement et 822 964,22€ en fonctionnement, le résultat de clôture 2020 est de - 260 542,25€ en investissement et +1 350 929,28€ en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins Monsieur le Maire qui a quitté la séance, le conseil municipal

–ADOpte le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus.

2021-B-03	Affectation des résultats 2020
-----------	--------------------------------

#### AFFECTATION DES RESULTATS

**L'ordre du jour appelle maintenant au vote sur l'affectation des résultats 2020**

#### Lecture de la présentation

Monsieur le Maire propose d'affecter 260 542,25€ sur l'excédent de fonctionnement de clôture 2020 de 1 350 929,28€ afin de couvrir le déficit d'investissement 2020 sur l'exercice 2021. Il précise également que 300 000€ de crédits ont été reportés sur le budget 2021 qu'il convient également de financer par l'affectation du résultat.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter 560 542,25€ en réserve au 1068 sur l'exercice 2021.

2021-B-04	Vote des taux d'imposition 2021
-----------	---------------------------------

#### Vote des taux d'imposition

*L'impact est neutre pour le contribuable ; suite à la réforme de la taxe d'habitation nous ne pouvons plus modifier cette taxe figée par l'état à 6.75% ; Pour compenser cette décision l'état nous transfère le produit de la taxe du foncier bâti prélevé par le département.*

*Taxe actuellement figé à 15.90 %*

*Cette taxe viendra s'ajouter au taux communal de 16.21%*

*Le taux du foncier bâti ressortira à 32.11%*

*Le taux de la taxe du foncier non bâti reste fixé à 45.02%*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir la fiscalité pour l'exercice 2021. Considérant la réforme de la taxe d'habitation mise en place par l'Etat, il n'est plus possible de faire varier le taux de TH qui restera figé à 6,75%. Toutefois, la recette fiscale est garantie par un transfert du produit de la TFB du département vers la commune.

Comme le demande la DGFIP, il propose d'acter un Taux du Foncier Bâti qui cumule la part communale et la part départementale, 16,21 + 15,90 soit un taux de 32,11%. Il précise que ce nouveau taux n'aura pas d'incidence sur le montant à payer par le contribuable.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **VALIDE** le taux de FONCIER BATI à 32,11%
- **VALIDE** le taux de FONCIER NON BATI à 45,02%

2021-B-05	Vote du budget communal 2021
-----------	------------------------------

*Le budget qui vous est présenté est issu d'un processus de réflexion au sein du conseil municipal, de présentation à la commission des finances et au conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire.*

*Dans un premier nous avons préparé le Plan Pluriannuel d'investissements pour le mandat en cours ; l'objet de ce document que nous avons jugé prioritaire doit intégrer nos objectifs d'investissements de mandat et les investissements courants et récurrents. Ce PPI a été présenté à la commission finances du 16 décembre.*

*Après le Débat d'Orientation Budgétaire du 25 janvier, le projet définitif du Budget a été présenté et amendé par la commission des finances le 10 février 2021.*

**Le budget de fonctionnement**  
**qui vous est présenté est en suréquilibre**

*Nous nous référons à la présentation faite dans le projet de délibération et aux données chiffrées et graphiques reprise sur interstis*

-Recettes : 5 545 387.03€

*La représentation graphique reprend la structure de nos recettes. La marge de manœuvre est faible puisque les 3/4 des recettes proviennent de l'état et de la fiscalité; la faible rentabilité du parc locatif de la mairie a fait l'objet d'une réflexion sur la nécessité de la rénovation de ce parc. Nous n'avons pas touché à notre fiscalité locale issue de la période de lissage liée à la création de la commune nouvelle.*

-Dépenses : 5 540 396,86€

- Dépenses : 4 558 721.86€ stricto sensu

381 675 € provision pour dépenses imprévues

600 000 € virement à la section investissement

total : 5 540 396.86 €

*La présentation du budget de fonctionnement vous est présentée par chapitre qui reprennent les différentes lignes de dépenses.*

**Pour le chapitre : charges à caractère général, la somme allouée est de 1 267 910 € .**

**Sont en augmentation :**

*Le poste alimentation tient compte des choix faits par la commune de la qualité et d'un approvisionnement local, de la généralisation de la cuisine communale à toutes nos écoles et du développement du service de repas à domicile. En contrepartie la commune encaisse en recette le prix de ces prestations selon des tarifs fixés par la commune et qui tiennent compte du passé pour les tarifs de la cantine. Les commissions vie scolaire et affaires sociales sont motrices pour ce dossier.*

*Le poste bibliothèque est doté de 20 000 euros largement subventionné par les VDD*

*Un poste « honoraire » de 7000 euros est créé pour un accompagnement de la commune dans le cadre de la mise en place de la démocratie participative comme nous nous sommes engagés dans notre programme; Ce dossier est suivi par la commission démocratie participative et développement durable qui va faire ses propositions.*

*Une Ligne d'honoraires de 7200 euros pour financer une mission d'adressage par la poste (il s'agit de réorganiser la numérotation des rues, de simplifier le service postal et de préparer l'accès de tous à la fibre optique)*

*Une dotation est prévue pour l'organisation d'un festival estival. La commission culture travaille sur ce dossier*

*La ligne « maintenance » est revu à la hausse. Nous tenons compte en effet d'un contrat de maintenance informatique souscrit auprès des VDD. Ce contrat vise l'ensemble du matériel informatique des écoles qui doit être sécurisé.*

*L'ensemble des autres lignes de frais généraux sont globalement soumises au renouvellement des lignes en place.*

*Les dotations aux écoles a fait l'objet d'une approche spécifique. En concertation avec l'adjointe à la vie scolaire un fléchage des dépenses a été mis en place avec comme objectif l'unification des budgets alloués aux écoles abréziennes.*

**En résumé**

*L'augmentation du chapitre « charges à caractères générales » progressent de 8.15% par rapport à 2020 (année atypique marqué par la Covid 19) et de 6.9 % par rapport à 2019*

*Notre objectif est de bien contrôler ce chapitre de Dépenses. Le budget prévu est donc un plafond et les économies réalisées donneront des marges de manœuvres pour l'exercice prochain.*

Pour le chapitre Charge de personnel,  
Dotation allouée de 2 030 000€

Le budget qui vous est présenté anticipe les évolutions prévisibles pour l'exercice 2021. Vous trouverez dans la note d'accompagnement les explications sur l'évolution de la masse salariale et les créations de poste qui correspondent à nos engagements de programme (médecin communal, secrétaire médical, Asvp )

Hormis ces créations il n'est pas prévu d'embauche supplémentaire pour cet exercice.

Nous avons isolé dans une ligne spéciale le budget alloué à la création des postes de médecin communal et de secrétaire médical communal à hauteur de 150 000 €. Cette enveloppe prévisionnelle sur la base d'une embauche au 1<sup>er</sup> septembre ne sera certainement pas entièrement consommée. Il faut rappeler qu'en contrepartie de ces salaires nous encaisserons le produit des consultations de la patientèle. Ces produits viendront améliorer les revenus de la commune. L'objectif à terme est d'équilibrer l'opération. A noter que l'ARS devrait nous allouer une subvention destinée à atténuer la masse salariale liée à la création de ces postes

Pour le chapitre : autres charges de gestion courantes  
Dotation de 535 000€

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier. Les indemnités des élus sont stables . Une dotation de 8000 euros est budgétée pour une formation des élus.

Pour le chapitre charges financières  
Dotation de 147 811€  
Pour le chapitre charges exceptionnels  
Dotation de 578 000€

Il faut bien payer les intérêts des emprunts !

Nous affectons une dotation aux amortissements de nos immobilisations (550 000€ qui viendront abonder nos recettes d'investissements de l'exercice

Dépenses imprévus : 381 000€  
Virement à la section investissements : 600 000€

En conclusion le budget de fonctionnement qui vous est présenté se veut volontaire c'est-à-dire qu'il doit répondre aux besoins de la population et préserver notre capacité à financer nos investissements futurs

### **Le Budget investissements**

Les recettes : 3 471 542€

La présentation de la délibération vous donne des informations et des explications sur la structure de nos recettes

La présentation graphique (camembert) vous montre l'extrême diversité de nos recettes.

Malgré tout elles sont les conséquences de la gestion et de notre capacité d'épargne.

Pour équilibrer notre budget nous programmons la vente du terrain du stade de la rue de Lyon pour 400 000 et le recours à l'emprunt si cela est nécessaire.

Seules sont retenues les subventions accordées car les demandes en cours ne nous sont encore pas notifiées. Les subventions sollicités viendront bonifiées les recettes d'investissements

Les dépenses 3 468 142€

Le tableau des dépenses d'investissements et le graphique sont conformes à la présentation du Débat d'Orientation budgétaire de janvier 2021 ;

En dehors des investissements traditionnels (voirie ; matériels....) et des travaux 2020 à payer sur 2021 pour 300 000€ nous avons priorisé les écoles (macle et taziéff) , la rénovation de notre parc immobilier ( contessière et perception) qui est en mauvais état , la fin de l'aménagement du parc Bisso et l'aménagement du futur cabinet médical communal ;

L'intégration des problématiques environnementales fait l'objet de lignes spécifiques

*Pour conclure,*

*Nous vous présentons un budget qui se veut volontaire et que nous souhaitons inscrire dans une perspective de mandat. Notre volonté, à côté d'une gestion rigoureuse de notre fonctionnement est de dégager les marges nécessaires pour financer nos investissements.*

*Pour assurer le bon suivi budgétaire en 2021, je propose que la commission finances se réunisse tous les trimestres pour examiner la bonne exécution de notre budget.*

Philippe Thiebaut présente donc le projet de budget 2021 en section de fonctionnement à 5 545 387,03€ de recettes et 5 540 396,86€ de dépenses ainsi que la section d'investissement avec 3 468 142€ de dépenses et 3 471 542,25€ de recettes,

Il présente les différents chapitres dans chacune des sections et expose les choix d'investissements et les raisons des évolutions des chapitres par rapport à 2020,

Il expose au conseil qu'il convient de prendre en compte les risques liés aux impayés de loyers ou de restauration scolaire principalement, en optant pour le régime des provisions budgétaires pour dépréciation de comptes de tiers.

Il donne la parole à Noël Leca qui souhaiterait disposer des éléments à étudier en commission finances au moins 48h avant la réunion. Il s'étonne de l'augmentation du budget de 1 242 250€ par rapport à 2020. Il s'étonne des 227 000€ d'augmentation des charges de personnel, même avec le recrutement d'un médecin généraliste et sa secrétaire. Il s'étonne de l'augmentation du chapitre des charges à caractère général et notamment des postes d'énergies et carburant pour une commune qui se veut active dans le développement durable. En revanche, le poste alimentation est plutôt en baisse alors qu'il est prévu d'augmenter l'activité de la cuisine centrale. Il fait enfin remarquer que si de nouvelles dépenses, de personnel notamment, sont engagées elles auront un caractère pérenne alors que certaines recettes de fonctionnement peuvent justement être amenées à disparaître.

François Boucly fait remarquer de son côté que la vente du terrain route de Lyon représente une partie des recettes de la section d'investissement mais ne vaudrait-il pas mieux emprunter aux taux actuellement très intéressants et réserver la vente pour un moment plus propice ? Il s'interroge également sur l'idée qui avait été formulée de revendre l'ancien centre technique des Abrets, Chemin Doutan, qu'il ne retrouve pas dans le budget.

Philippe Thiebaut prend acte de la demande de disposer des documents plus en amont des commissions.

• Il précise que le budget est en hausse du fait des excédents 2020, année impactées par la crise sanitaire. Les reports sont donc plus importants.

• La masse salariale est en effet volontairement élevée et prend en compte une année complète de fonctionnement pour un médecin, une secrétaire, un asvp et une prévision de 6 mois de passation de consignes pour le DST. Ce chapitre comprend un peu de marge de manœuvre mais toute nouvelle création de poste sera soumise à l'avis du conseil municipal.

• Les charges à caractère général comportent en effet de nouveaux contrats, notamment pour la maintenance informatique des écoles avec les VDD, les achats de livres sur l'opération avec VDD, une nouvelle répartition des crédits scolaires, une action d'accompagnement et une de formation pour le développement de la démocratie participative, la création d'un potentiel festival... Mais plus généralement, les propositions budgétaires ont été calquées sur le budget 2019. L'année 2020 a été plutôt neutralisée puisque non représentative d'un fonctionnement normal. En ce qui concerne la cuisine centrale, l'exercice 2020 a été maqué par l'opération « paniers garnis » pendant le confinement qu'il n'est pas prévu de reconduire en 2021.

• Sur le niveau de recettes de fonctionnement, il précise que les prévisions sont très prudentes et que les recettes prévues sont réalisables. Toutefois, l'évolution des critères d'attribution des subventions nationales ne sont pas maîtrisables.

• Pour l'évolution du parc immobilier communal, la vente du terrain de la route de Lyon permet en effet de financer des réalisations en 2021. L'option prise de vendre plutôt que d'emprunter est assumée et n'empêchera pas d'emprunter ultérieurement si besoin. De plus, en fonction des opportunités, il est également prévu de reconstituer des réserves foncières si le conseil le valide. La vente de l'ancien CTM des Abrets n'a pas été évoquée au budget 2021 mais pourrait faire l'objet d'une vente si les conditions sont réunies.

Les questions étant épuisées, après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une opposition, et 3 abstentions

- **APPROUVE** le projet de budget tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** la section de fonctionnement à 5 545 387,03€ de recettes et 5 540 396,86€ de dépenses
- **APPROUVE** la section d'investissement avec 3 468 142€ de dépenses et 3 471 542,25€ de recettes,
- **APPROUVE** le principe du provisionnement budgétaire pour dépréciation de comptes de tiers.

<b>2021-B-06</b>	<b>Choix de l'architecte pour la rénovation de l'école Tazieff</b>
------------------	--

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission d'appel d'offre qui a procédé à l'ouverture des plis pour la consultation relative au choix d'un architecte pour la rénovation-extension de l'école Tazieff. Il rappelle l'estimation sommaire des travaux à réaliser à 1 000 000€HT. Il précise que le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil d'acheteur de la commune [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) le 8 février.

Il précise que la publicité a été faite sur le journal d'annonces légales des Affiches de Grenoble et du Dauphiné dans son édition du 12 février. La date limite de remise des offres est fixée au 1<sup>er</sup> mars 12h00.

L'ouverture des plis a été effectuée par la commission d'appel d'offre le 1er mars 17h00

Les offres ci-dessous ont été réceptionnées et classées selon les critères de sélection des offres : 60% sur les compétences techniques et 40% sur le prix de la prestation.

La CAO propose de retenir l'Atelier d'Architecture Erick CATELAN.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**-VALIDE** la proposition de la commission d'appel d'offre,

**-RETIENT** l'offre de l'Atelier d'Architecture ERICK CATELAN pour la mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation extension de l'école Tazieff,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement des études pour la réalisation du projet mentionné plus haut.

<b>2021-B-07</b>	<b>Choix de l'architecte pour la rénovation de l'immeuble de la Contessière</b>
------------------	---

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission d'appel d'offre qui a procédé à l'ouverture des plis pour la consultation relative au choix d'un architecte pour la rénovation de la Contessière. Il rappelle l'estimation sommaire des travaux à réaliser à 860 000€HT Il précise que le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil d'acheteur de la commune [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) le 10 février. Il précise que la publicité a été faite sur le journal d'annonces légales des Affiches de Grenoble et du Dauphiné dans son édition du 12 février. La date limite de remise des offres est fixée au 1er mars 12h00.

L'ouverture des plis a été effectuée par la commission d'appel d'offre le 1er mars à 17h00.

Les offres ci-dessous ont été réceptionnées et classées selon les critères de sélection des offres : 60% sur les compétences techniques et 40% sur le prix de la prestation.

La CAO propose de retenir le cabinet d'architecte Jean Claude GALLOIS.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**-VALIDE** la proposition de la commission d'appel d'offre,

**-RETIENT** l'offre de GALLOIS Architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'immeuble de logements de la Contessière,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement des études pour la réalisation du projet mentionné plus haut.

<b>2021-B-08</b>	<b>Création de poste pour le recrutement d'un médecin communal</b>
------------------	--

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la situation de la commune au regard de la pénurie grandissante de médecins. Au fil des ans les médecins partent en retraite et ne sont pas remplacés. Ainsi, la commune est passée d'une situation avec cinq médecins à trois en moins en cinq ans.

Depuis plusieurs années diverses actions sont entreprises pour attirer l'installation de jeunes médecins, mais sans succès. Il est proposé aujourd'hui de créer un centre communal de santé et de procéder au recrutement d'un médecin qui sera salarié par la commune. En contrepartie du salaire et des charges liés au fonctionnement d'un centre communal de santé, la commune bénéficiera de subventions pour l'installation et le fonctionnement du centre communal ainsi que de l'encaissement des consultations.

Afin d'envisager une ouverture du centre communal de santé pour la rentrée de septembre, Monsieur le Maire propose de créer un poste de praticien hospitalier permettant d'assurer le recrutement d'un médecin, sur un contrat à durée déterminée de 3 ans.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **APPROUVE** la création d'un poste de praticien hospitalier pour le recrutement d'un médecin communal au sein du centre communal de santé.
- **PRÉCISE** que les crédits relatifs à ce poste ont bien été prévu au budget communal 2021.

<b>2021-B-09</b>	<b>Création de poste de technicien principal de 2° classe</b>
------------------	---

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de technicien principal de 2ème classe pour le recrutement du nouveau directeur des services techniques en remplacement de Thierry VERGAIN dont le départ à la retraite est prévu au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2021.

La création de ce poste à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 entraîne la fermeture du poste d'ingénieur après le départ en retraite du DST actuel.

Il convient donc de créer le poste de technicien principal de 2ème classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, de supprimer le poste d'ingénieur au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2021, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création de ce poste et à la nomination d'un agent.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **CRÉE** le poste de technicien principal de 2ème classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021
- **SUPPRIME** le poste d'ingénieur au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2021
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création de ce poste et à la nomination d'un agent.**

<b>2021-B-10</b>	<b>Lancement de l'opération Aide au Permis de conduire</b>
------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,  
 Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Suite à l'intervention de Marie BLANCHE PERRIN sur les critères de choix à définir, Valérie ARGOUD précise qu'ils ont été fixés en commission sociale et porteront sur les revenus personnels et du foyer du candidat, les motivations en lien avec son parcours professionnel, l'engagement du candidat à s'investir dans les missions qui pourront lui être confiées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- **D'approuver** les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement aux auto-écoles de la Ville des Abrets en Dauphiné, dispensatrices de la formation
- **De fixer** le montant de cette bourse à 500 euros **par an et par jeunes**
- **D'approuver** la convention à passer avec chaque auto-école dispensant de la formation aux jeunes bénéficiaires de la dite bourse
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires au lancement de cette opération d'aide au permis.

<b>2021-B-11</b>	<b>Convention avec le SDIS pour mise à disposition de personnel communal</b>
------------------	--

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention à signer avec le SDIS de l'Isère, afin de faciliter le fonctionnement du centre de secours en mettant un personnel municipal à disposition pour des interventions sur le temps de travail de l'agent.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes options tant pour les sorties de l'agent que pour la prise en charge financière du temps passé en intervention.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de convention de mise à disposition de personnel communal au bénéfice du SDIS de l'Isère,
- **RETIENT** le type de mission : opérationnel seulement
- **RETIENT** la prise en charge financière : aux frais réels
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette convention.

<b>2021-B-12</b>	<b>Modification de l'opération éclairage public route de la Michalière avec le TE38</b>
------------------	---

Une opération d'extension modification du réseau d'éclairage public route de la Michalière a été réalisée en 2019 avec le TE38 selon les termes de la délibération 2018-G-08 du 5 novembre 2018. Le montant finalement réalisé dépasse légèrement la part restant à charge de la commune.

Il convient de délibérer pour valider ce montant et pouvoir régler la participation qui passe de 2156€ à 2714,45€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le nouveau montant de 2714,54 euros correspondant à la contribution aux investissements établie par le SEDI à partir du décompte final

<b>2021-B-13</b>	<b>Désignation de deux représentants du conseil municipal au C2D</b>
------------------	--

Sur demande des Vals du Dauphiné et du Conseil de Développement, Monsieur le Maire propose de désigner deux représentants du conseil municipal pour siéger au sein du C2D des Vals du Dauphiné.

Après en avoir débattu et délibéré,

- Angélique CHABART
- Frédéric DE GAETANO

Sont élus pour siéger au sein du C2D des Vals du Dauphiné au nom des Abrets en Dauphiné, à l'unanimité.

<b>2021-B-14</b>	<b>Accord de principe pour Garantie d'emprunt pour la rénovation des immeubles du bailly</b>
------------------	--

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Alpes Isère Habitat qui souhaite engager une grande opération de rénovation des 100 logements du groupe Le Bailly. Avant d'engager les études, Alpes Isère Habitat sollicite la commune afin de connaître son intention d'apporter sa quote part de garantie d'emprunt au financement de cette opération.

Il précise que cette opération de réhabilitation a pour objet principal de réduire les charges locatives, principalement constituées de frais de chauffage. Une telle opération est parfaitement en phase avec les orientations de développement durable de la commune.

Une part du financement sera garantie par le Département, le solde par l'Intercommunalité et la Commune, respectivement à 60% et 40% de ce qui ne sera pas garanti par le Département de l'Isère.

Le montage financier sera précisé ultérieurement, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner simplement un avis.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation envisagé par Alpes Isère Habitat,
- **ACCEPTE** le principe de garantir l'emprunt contracté par Alpes Isère Habitat pour la quote part communale, pour la réalisation d'une opération de réhabilitation du parc immobilier du Bailly.
- **DIT que l'engagement communal définitif se fera sur la base du projet de travaux précis et du détail des engagements pris par les autres collectivités (Intercommunalité et Département)**

<b>2021-B-15</b>	<b>Candidature à l'étape Alpes Isère Tour</b>
------------------	---

La commune souhaiterait se porter candidate auprès de la communauté de communes des Vals du Dauphiné pour accueillir conjointement une étape d'Alpes Isère Tour qui se déroulera en 2022 ou en 2023.

Le financement est établi comme suit :

- 7500 euros pour la commune,
- 7500 euros pour l'Intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- DE VALIDER** la proposition de candidature de la commune pour accueillir une étape Alpes Isère Tour en 2022 ou en 2023.
- DE VALIDER le montant** de la participation de la commune à 7500 euros, identique à la participation de l'intercommunalité.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

N'ayant pas de questions diverses, la séance est levée à 22h00.